

2010/2237 - Construction du Groupe Scolaire Victorien Sardou – 47, rue Victorien Sardou 69007 Lyon – Opération n° 07016001 – Autorisation de crédits d'étude – Désignation du jury de concours (Direction de la Construction) (BMO du 22/02/2010, p. 0440)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier important, concerne la construction d'un grand groupe scolaire, Victorien Sardou, dans le 7e arrondissement, qui aura des qualités environnementales à énergie positive, ce qui veut dire que le futur bâtiment produira plus qu'il ne consommera d'énergie primaire.

M. LE MAIRE : Tout à l'heure, nous aurons l'occasion de parler des problèmes scolaires. La Ville de Lyon se développe par endroit très fortement, mais à d'autres endroits la population se rétracte un peu. Il est clair que dans la gestion des groupes scolaires, il faut ouvrir là où il y a une population qui « pousse », et là où il y a moins de population, faire un certain nombre d'efforts. Cela expliquera pourquoi tout à l'heure nous allons fermer un groupe scolaire qui comptait, je crois, deux classes, et que nous ouvrons par contre dans le 7e arrondissement un groupe scolaire nouveau.

On voit bien aujourd'hui que les arrondissements qui « poussent » sont les 7e, 3e, 2e avec la Confluence et que c'est là que nous devons construire un certain nombre de groupes scolaires, donc cela explique la politique que nous menons par ailleurs.

Désignation d'un jury de concours :

Par délibération n° 2010/2237 de ce jour, vous avez donné un avis favorable au projet de construction du groupe scolaire Victorien Sardou.

La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie de concours, les membres du Conseil municipal appelés à siéger pour effectuer le choix des candidats conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A : Jean-Pierre Flaconnèche, Yves Fournel, Françoise Rivoire, Anne-Sophie Condemine, Karim Hélal, Gilles Vesvo, Sandrine Frih, Evelyne Haguenaer, Richard Brumm, Mireille Roy.

Liste B : Pierre Delacroix, Christophe Geourjon, Inès de Lavernée, Blandine Reynaud, Emmanuel Hamelin, Nora Berra, Jeanne d'Anglejan, François Royer, Denis Brolquier, Michel Havard.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je vous propose de procéder au scrutin.

Messieurs les huissiers, faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud-Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda procèdent au dépouillement des votes.)

Résultats des votes :

1er tour de scrutin

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin ;

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 71 |
| Bulletin blanc | 0 |
| Bulletin nul | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 71 |
| Majorité absolue | 36 |

Ont obtenu :

Liste A : 54 voix, soit 4 sièges

Liste B : 17 voix, soit 1 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe Scolaire Victorien Sardou :

Titulaires : Jean-Pierre Flaconnèche, Yves Fournel, Françoise Rivoire, Anne-Sophie Condemine, Pierre Delacroix.

Suppléants : Karim Héral, Gilles Vesco, Sandrine Frih, Evelyne Haguenaer, Christophe Geourjon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)